



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

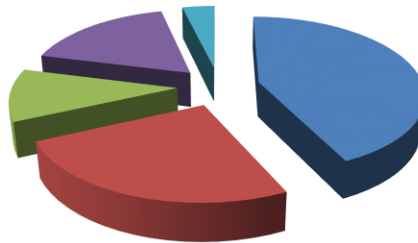
**MINISTRE DE LA JUSTICE
SECRETARIAT GENERALE**

Direction des Statistiques



Extrait du rapport d'analyse

**ETUDE NATIONALE D'EVALUATION D'INDICATEURS
SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES (ENISED)**



Volet « JUSTICE, GOUVERNANCE ET SECURITE »

Réalisée en août-septembre 2015 par :



INS - NIGER

Institut National de la Statistique (INS)

En collaboration avec

Secrétariat Permanent du PDES

Février 2016

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1. JUSTICE.....	1
1.1. UTILISATION RECENTE DE SERVICE DE LA JUSTICE.....	1
1.2. UTILISATION FUTURE DE SERVICE DE LA JUSTICE	3
1.3. CONFIANCE A LA JUSTICE, CORRUPTION DANS LE MILIEU JUDICIAIRE ET INDEPENDANCE DE LA JUSTICE.....	5
1.3.1. <i>Confiance à la justice</i>	5
1.3.2. <i>Corruption</i>	6
1.4. ACCES A LA JUSTICE	7
1.5. INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT ET DE PERFORMANCE DE LA JUSTICE.....	9
1.5.1. <i>Fonctionnement de la justice</i>	9
1.5.2. <i>Indicateurs de performance de la justice</i>	9
2. GOUVERNANCE ET SECURITE.....	10
2.1. RESPECT DES DROITS DE L’HOMME	10
2.2. DISCRIMINATION DANS LE SECTEUR PUBLIC.....	11
2.3. SECURITE.....	13

Introduction

L'opération de collecte des données a été réalisée par l'Institut National de la Statistique du 7 et le 31 Août 2015.

Ce chapitre traite des opinions de la population sur les services de la justice et sur les questions de gouvernance et de sécurité au Niger. Il est surtout question de relever le taux d'utilisation des services de la justice, de mettre en évidence les opinions des populations sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que sur la discrimination et la sécurité des personnes et des biens.

1. Justice

Le renforcement de la justice constitue une priorité pour la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social. L'objectif vise à renforcer la confiance des citoyens envers leurs institutions juridiques et judiciaires par l'amélioration des conditions d'accès, l'amélioration des services fournis, la lutte contre la corruption et la promotion des droits humains.

L'enquête a permis de collecter des données sur l'accès et l'utilisation des services de la justice ainsi que la perception des usagers. Ainsi, au cours de l'ENISED, il a été demandé à la population âgée de 18 à 59 ans si elle fait recours à la justice et les raisons pour lesquelles elle y fait recours. Les questions ont également été posées sur la confiance à la justice, la perception de la corruption dans le milieu judiciaire et la séparation des pouvoirs.

1.1. Utilisation récente de service de la justice

Par rapport à l'utilisation récente des services de justice, selon les résultats contenus dans le tableau ci-dessous, 17,1 % de la population âgée de 18 à 59 ans ont eu à faire recours à la justice à un moment quelconque de leur existence. Ainsi plus de quatre personnes adultes sur cinq n'ont pas requis les services de la justice de toute leur existence.

Tableau 1 : Recours à la justice à un moment quelconque

Recours à la justice	Pourcentage (%)
Oui	17,1
Non	82,9
Ensemble	100,0

Source : Enquête ENISED 2015

Le tableau suivant donne la répartition des personnes ayant déclaré avoir eu recours à la justice selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Ainsi un homme sur quatre (25%) a affirmé avoir eu recours à la justice tandis que moins d'une femme sur dix a utilisé les services judiciaires (8%). A Niamey 32% de la population a fait recours à la justice contre 28% pour toutes les autres villes. En milieu rural, les utilisateurs de la justice ne représentent que 14%.

Au niveau régional, après Niamey le recours à la justice est plus important à Tillabéri et à Agadez. Les services de la justice sont moins utilisés à Zinder par rapport aux autres régions. Enfin, l'utilisation des services de la justice augmente sensiblement avec le niveau d'instruction avec un décrochage net pour les personnes de niveau supérieur car plus de 50% de cette catégorie a utilisé les services contre 28% pour le niveau secondaire, 22% pour les personnes de niveau primaire et 14% de ceux n'ayant aucun niveau.

Tableau 02 : Répartition des utilisateurs de la justice selon le sexe, le milieu de résidence, les régions et le niveau d'instruction

Caractéristique	Pourcentage (%)
Sexe	
Masculin	25,3
Féminin	8,4
Milieu de résidence	
Niamey	32,3
Autres villes	28,4
Ensemble urbain	30,0
Rurale	14,1
Région	
Agadez	19,7
Diffa	13,6
Dosso	12,1
Maradi	17,2
Tahoua	15,5
Tillabéri	22,7
Zinder	10,2
Niamey	32,3
Niveau d'instruction	
Aucun	14,0
Primaire	22,8
Secondaire	28,6
Supérieur	52,0
Ensemble	17,1

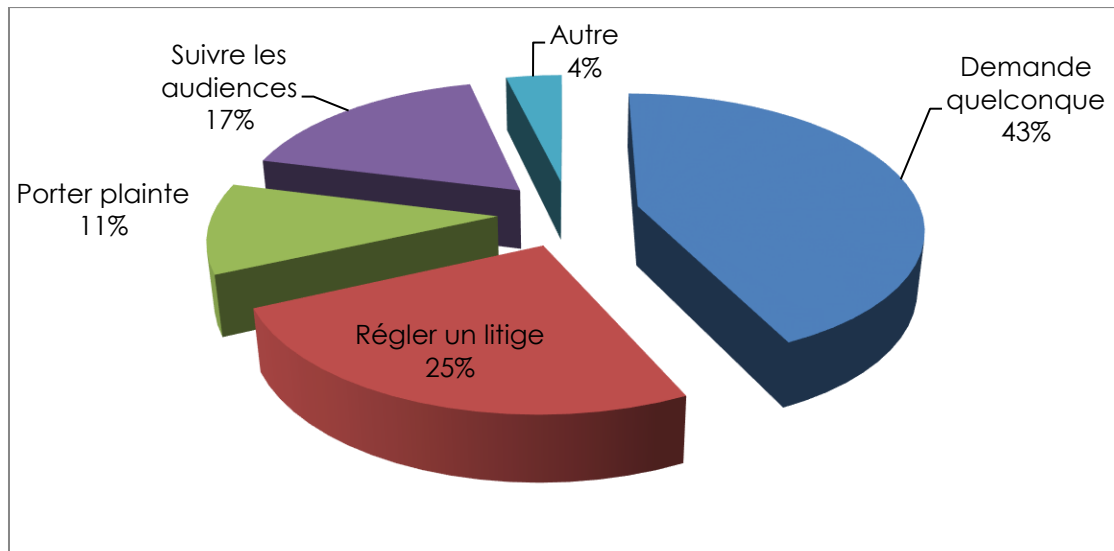
Source : Enquête ENISED 2015

Aux enquêtés ayant déclaré avoir eu recours à la justice, il leur a été demandé les raisons. D'après les réponses fournies, ils l'ont fait principalement pour demander des informations quelconques à savoir :

- recherche des documents administratifs (43%) ;

- règlement d'un litige (25%) ;
- suivi des audiences (17%) ;
- enregistrement de plainte (11%).

Graphique 1 : Répartition des utilisateurs des services de la justice selon le motif évoqué



Source : Enquête ENISED 2015

1.2. Utilisation future de service de la justice

Quant à ceux ayant affirmé ne pas avoir utilisé les services de la justice, il leur a été demandé s'ils pensent y recourir ultérieurement en cas de nécessité. Les résultats consignés dans le tableau ci-après montrent que 66,7% ont affirmé leur intention d'utiliser les services de la justice en cas de litige ou autre besoin.

Il est intéressant de noter que quelques soient les caractéristiques considérés, les répondants sont disposés à faire recours à la justice en cas de besoin. En effet, 73% des hommes et 61% des femmes sont favorables à l'utilisation des services judiciaires en cas de besoin.

Sur le plan régional, l'intention de recours à la justice va de 78,3% à Tillabéri à 51% à Maradi.

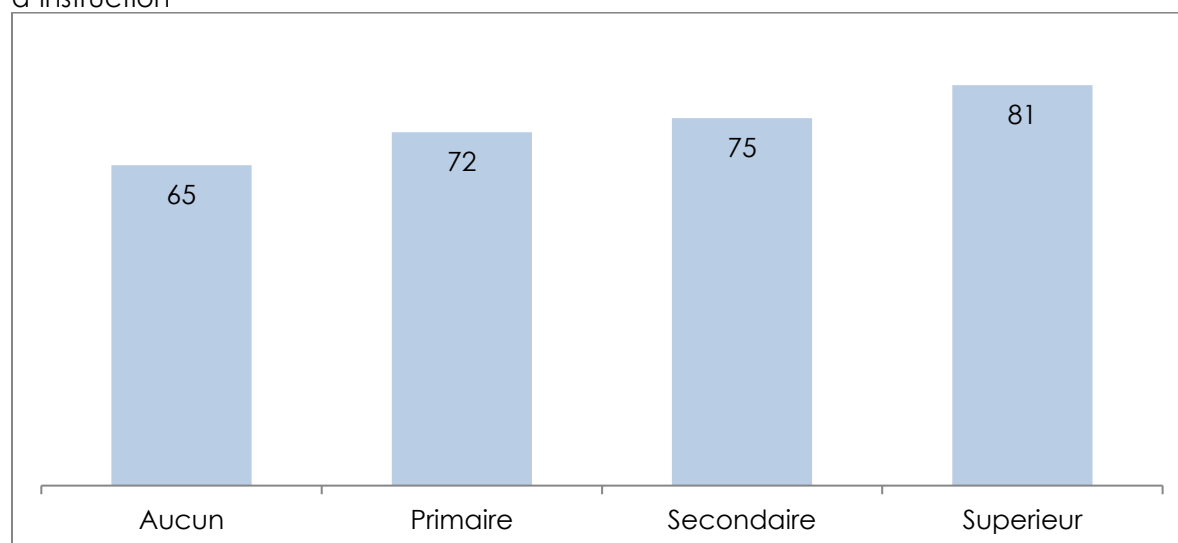
Tableau 03 : Répartition des personnes ayant l'intention de recourir à la justice selon le sexe, le milieu de résidence, les régions et le niveau d'instruction.

Caractéristique	Pourcentage (%)
Sexe	
Masculin	72,9
Féminin	61,3
Milieu de résidence	
Niamey	71,6
Autres villes	78,6
Ensemble urbain	75,8
Rurale	64,9
Région	
Agadez	61,7
Diffa	75,5
Dosso	72,2
Maradi	51,6
Tahoua	60,2
Tillabéri	78,3
Zinder	72,1
Niamey	71,6
Ensemble	66,7

Source : Enquête ENISED 2015

Parmi les populations n'ayant aucun niveau d'instruction et n'ayant pas utilisé les services de la justice, 65% ont l'intention d'y recourir en cas de besoin. Ce sont respectivement 72%, 74% et 81% de celles ayant les niveaux primaire, secondaire et supérieur qui ont l'intention d'y recourir.

Graphique 2 : Répartition des personnes ayant l'intention de recourir à la justice selon le niveau d'instruction



Source : Enquête ENISED 2015

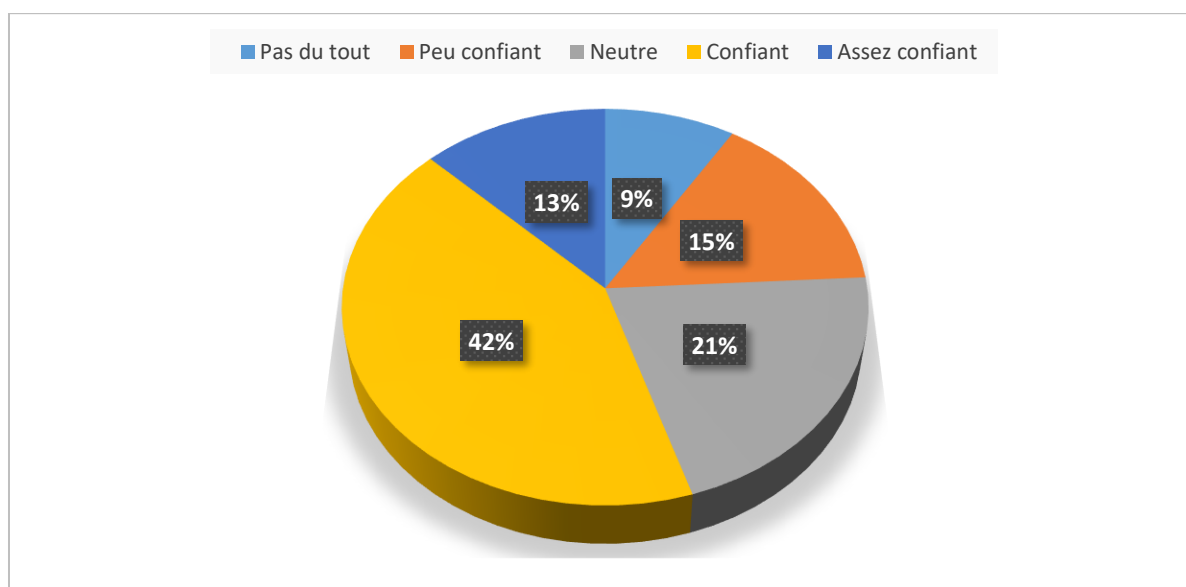
1.3. Confiance à la justice, corruption dans le milieu judiciaire et indépendance de la justice

1.3.1. Confiance à la justice

Près de 55% de la population a confiance aux tribunaux et aux cours même si 36,9% de la population pensent qu'il y'a la corruption dans le milieu judiciaire et seulement 29,9% pensent que le principe de la séparation des pouvoirs est respecté dans le domaine de la justice et plus de la moitié pense le contraire.

Moins de 9% de la population affirment n'avoir pas confiance à la justice et 36% ont une confiance moindre.

Graphique 3 : Opinion de la population sur sa confiance à la justice nigérienne



Source : Enquête ENISED 2015

Parmi la population ayant déjà eu recours aux services de la justice près de 62% l'ont fait parce qu'ils ont confiance à l'institution alors qu'un usager sur dix a eu recours à la justice sans avoir confiance et près de 28% des utilisateurs l'ont fait avec peu de conviction. Il est intéressant de souligner qu'une proportion importante de la population n'ayant pas utilisé les services de la justice affirme faire confiance aux services de la justice (53,5%).

De même, la proportion des personnes qui « ne fait pas du tout confiance » à la justice et qui n'a pas fait recours aux services (8,4%) est légèrement en deçà de la proportion de la population qui a fait recours à la justice et qui «ne fait pas du tout confiance » aux services (10,4%).

Tableau 04 : Recours de la population à la justice selon les degrés de confiance

	Recours à la justice (%)		Ensemble
	Oui	Non	
Confiance à la justice			
Pas du tout	10,4	8,4	8,8
Peu confiant	19,8	14,4	15,3
Neutre	8,0	23,7	21,0
Confiant	45,2	41,7	42,3
Assez confiant	16,5	11,8	12,6
Ensemble	100,0	100,0	100

Source : Enquête ENISED 2015

1.3.2. Corruption

L'image que se font les justiciables de la justice est un facteur d'utilisation des services et d'exécution des décisions. Selon les résultats de l'ENISED, 36,9% de la population pensent que la corruption existe dans le milieu judiciaire, plus d'un quart (1/4) affirment le contraire et 37% disent ne rien savoir sur le sujet.

Tableau 05 : Opinion sur l'existence de la corruption dans le milieu judiciaire

Existence de la corruption dans le milieu judiciaire	
Oui	36,9
Non	25,7
NSP	37,4

Source : Enquête ENISED 2015

Toutefois, l'observation du tableau suivant révèle que 90% de ceux qui ont affirmé l'existence de la corruption dans le milieu judiciaire n'ont pas été sollicités à verser un pot de vin. Aussi, cette question de corruption dans le milieu judiciaire requiert des données plus approfondies pour une appréciation objective.

Tableau 06 : Répartition (en %) des personnes à qui on a demandé de verser un pot-de-vin selon leur avis sur l'existence de la corruption en milieu judiciaire

Ménage sollicité à verser quelque chose en nature ou espèce dans les 12 derniers mois	Existence de la corruption dans le milieu judiciaire		
	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	3,8	1,5	1,0
Non	90,2	88,2	65,7
Ne sait pas	6,0	10,3	33,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête ENISED 2015

Pour appréhender le phénomène de la corruption dans le milieu judiciaire il a été demandé à ceux qui ont affirmé en être victime, de préciser les montants payés pour

bénéficiaire des certains services comme l'établissement de la nationalité, le casier judiciaire, les expéditions ou la légalisation. C'est ainsi que pour certains justiciables les montants payés ne sont pas toujours conformes aux frais en vigueur réglementairement exigés. En effet, on observe pour le certificat de nationalité que le prix versé a atteint un maximum de 9 000 F CFA alors que les frais réglementaires sont de 1 605 F CFA (timbre et frais de greffe). Il faut néanmoins relever que le prix médian ou le prix payé par la moitié de la population est de 1500 F CFA. Pour le casier judiciaire les frais en vigueur sont de 1105 F CFA. Selon les résultats de l'ENISED, le montant exigé peut atteindre un maximum de 7 000 FCFA.

Tableau 2 : Montants payés pour bénéficier de certains services de la justice

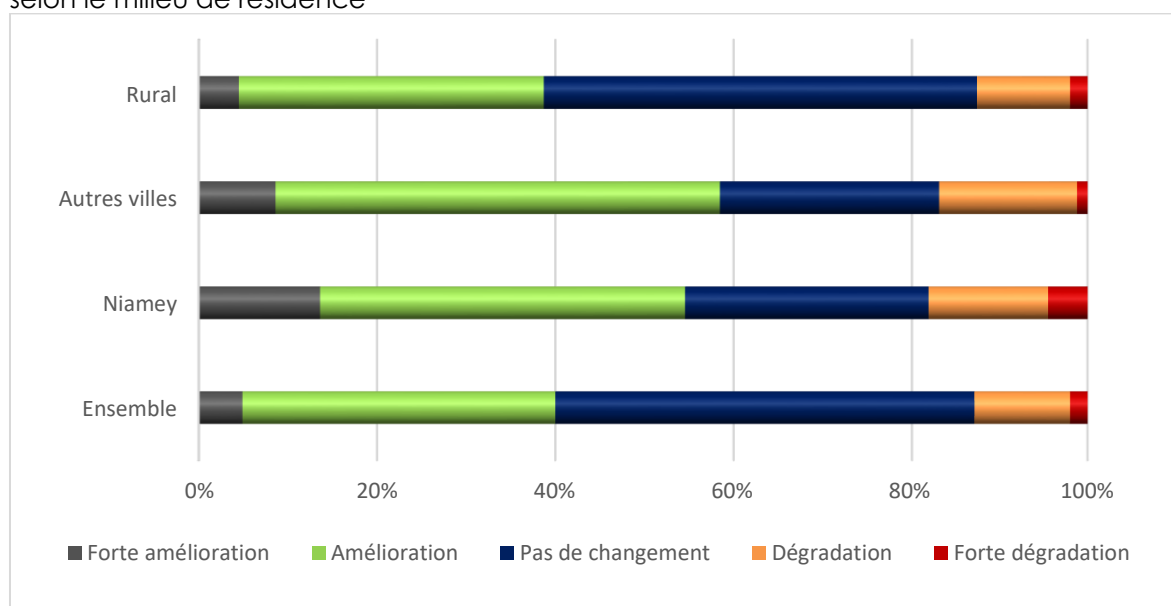
Montants payés pour bénéficier des services de la justice	Milieu de résidence		
	urbain	Rural	Ensemble
Nationalité			
Montant moyen	2301	1996	2087
Montant médian	2000	1500	1500
Montant maximum	8500	9000	9000
Casier judiciaire			
Montant moyen	1488	1200	1352
Montant médian	1000	1000	1000
Montant maximum	7000	3000	7000

Source : ENISED 2015

1.4. Accès à la justice

L'enquête a aussi permis de recueillir la perception des populations sur l'accès à la justice au cours des quatre dernières années. Le graphique suivant présente l'appréciation de l'accès à la justice tel que perçue par certaines par les populations interrogées à cet effet. Globalement, la proportion de la population qui n'a pas observé de changement (47,3%) est légèrement plus élevée que celle qui a constaté des améliorations (40%) et les deux groupes restent nettement supérieurs à ceux qui ont relevé une dégradation au sens large. Plus de 45% des citoyens affirment qu'il y a eu amélioration des conditions d'accès à la justice durant les quatre (4) dernières années avec une nette amélioration dans les autres villes. Cette amélioration est moins perceptible en milieu rural.

Graphique 4 : Evolution de l'accès à la justice pour la population au cours des 4 dernières années selon le milieu de résidence



Source : Enquête ENISED 2015

Cette situation n'est pas uniforme au niveau des régions. En effet, plus de la moitié de la population des régions de Diffa et de Maradi n'ont pas observé de changement dans leurs conditions d'accès à la justice mais la majorité des populations des régions de Tahoua et de Niamey ont noté une amélioration avec respectivement 55,9% et 50%.

Globalement environ 40% ont remarqué une changement positif des conditions d'accès et près de 60% n'ont rien observé voire même une dégradation (13%) de leur situation pendant les quatre (4) dernières années.

Tableau 08 : Perception de l'accès à la justice durant les 4 dernières années selon le milieu de résidence et la région

Région	Perception de l'accès à la justice durant les 4 dernières années					Ensemble
	Forte amélioration	Amélioration	Pas de changement	Dégradation	Forte dégradation	
Agadez	10,1	30,9	48,3	8,7	2,0	100,0
Diffa	1,8	30,3	63,6	4,4	0,0	100,0
Dosso	0,0	38,7	49,8	11,6	0,0	100,0
Maradi	5,9	30,0	54,3	8,2	1,5	100,0
Tahoua	10,2	45,7	34,5	7,9	1,7	100,0
Tillabéri	1,4	30,0	45,2	17,8	5,6	100,0
Zinder	5,6	34,7	47,6	10,6	1,4	100,0
Niamey	13,6	40,9	27,3	13,6	4,5	100,0
Ensemble	4,9	35,1	47,1	10,9	2,0	100,0

Source : Enquête ENISED 2015

1.5. Indicateurs de fonctionnement et de performance de la justice

1.5.1. Fonctionnement de la justice

Les résultats de l'ENISED contenus dans les tableaux ci-dessous montrent une progression dans le renforcement des capacités des juridictions en personnel (greffier et magistrat). Par contre on note une augmentation des cas d'agressions physiques et de violence sexuelle traités par les juridictions. Les cas de vols et de cambriolage ont eu tendance à baisser en 2014.

Tableau 09 : Indicateurs de fonctionnement des services de la justice

Indicateurs de fonction	2012	2013	2014
Nombre de cas d'attaques/agressions personnelles rapportés par la police/gendarmerie/justice pour 100 000 habitants	20	24	25
Nombre de cas de violence sexuelle rapportés par la police/gendarmerie/justice pour 100 000 habitants	1,2	1,6	1,8
Nombre de cas de vol rapportés par la police/gendarmerie/justice pour 100000 habitants	22	28	27
Nombre de cas d'effractions de résidence (cambriolage) rapportés par la police/gendarmerie/justice pour 100 000 habitants	0,3	0,7	0,5
Ratio de juges/magistrats pour 100 000 habitants	2,0	2,0	2,1
Nombre d'homicides volontaires rapportés par la police/gendarmerie/justice pour 100000 habitants	0,8	0,9	0,9
Ratio greffiers par magistrat	0,59	0,97	0,92

Source : Collectés par les auteurs dans l'administration

1.5.2. Indicateurs de performance de la justice

Le tableau ci-dessous donne les niveaux des indicateurs de performance du système judiciaire de 2012 à 2014. Parmi les indicateurs de performance, on peut citer la proportion du nombre d'affaires (criminelles et civiles) jugées par an par rapport au nombre total d'affaires présentées devant la justice par an. Elle est évaluée à 58% en 2014 enregistrant ainsi une hausse sensible entre 2012 et 2015. En outre, de manière générale les établissements pénitentiaires ont été désengorgés avec un taux d'occupation global en baisse de 90% en 2012 à près de 83% en 2014 ; mais ce taux cache des disparités entre les maisons d'arrêts avec notamment des surcharges dans les maisons d'arrêts de Niamey, Say, Kollo, Koutoukalé et Diffa.

De même les parquets ont obtenu un taux de poursuite pénale de 99,9% en 2014 contre 83% en 2012. Concernant la contre-performance, on peut relever le faible taux de condamnation des cas de corruption et la durée d'écoulement des stocks d'affaires en matière d'instruction qui est de plus d'un (1) an en 2014.

Tableau 3 : Indicateurs de performance des services de la justice

Indicateurs de performance	2012	2013	2014
Taux de condamnation des cas de corruption dans le système judiciaire au cours de l'année de référence (pour 1000 condamnés)	0	0,36	0,17
Proportion du nombre d'affaires (criminelles et civiles) jugées par an par rapport au nombre total d'affaires présentées devant la justice par an (%)	47,6	55,9	58,2
Proportion de mineurs détenus dans les prisons pour adultes (%)	4,3	3,9	5,1
Taux d'occupation des maisons d'arrêt (%)	90,42	86,20	82,51
Taux de poursuite pénale (%)	83,02	75,93	99,9
Nombre moyen d'affaires traitées par conseiller de la cour constitutionnelle	5,7	6,1	5,9
Durée d'écoulement des stocks en matière d'instruction (en année)	0,61	1	1,3

Source : collectés par les auteurs dans l'administration

2. Gouvernance et sécurité

La gouvernance est une notion parfois complexe, car définie et entendue de manière diverse et parfois contradictoire. Cependant, malgré la multiplicité des usages du mot, il semble recouvrir des thèmes proches de « bien gouverner »¹.

La sécurité et la gouvernance font partie des quatre défis majeurs pour le Plan de Développement Economique et Social.

Au cours de l'ENISED, les avis de la population âgée de 18 à 59 ans ont été recueillies par rapport à quelques questions de gouvernance, notamment le respect des droits de l'homme, la discrimination, la sécurité des personnes et des biens. Les principaux résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

2.1. Respect des droits de l'homme

Les données des tableaux ci-dessous présentent l'opinion de la population âgée de 18 ans et plus sur le respect des droits humains en 2015.

Pour les sept (7) droits, considérés séparément, les réponses exprimées montrent que la majorité de la population cible pense que les droits de l'homme sont globalement respectés au Niger. En effet, plus de 50% pense que, l'égalité devant la loi, la liberté d'expression, la liberté de culte, le droit à l'éducation, le droit à la santé sont toujours respectés au Niger.

Le respect du droit à la vie semble recueillir plus d'opinions favorables, il est suivi de près par la liberté de culte, le droit à l'éducation et le droit à la santé. Les opinions favorables recueillies pour les principes relatifs à l'égalité devant la loi et la liberté d'expression sont

¹ « <https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance> »

moindres quoique globalement positives. Du reste, près du tiers de la population a des réserves sur le respect des principes de l'égalité devant la loi et la liberté d'expression.

Tableau 11 : Opinions sur le respect de droits de l'homme par type de droit

Droits de l'homme	Degré			
	Jamais	Quelquefois	Souvent	Toujours
Egalité devant la loi	15,0	19,5	15,1	50,4
Liberté d'expression	9,6	20,6	14,4	55,4
Liberté de culte	6,8	12,8	8,5	71,9
Droit à la vie	4,8	12,5	9,8	73,0
Droit à l'éducation	4,1	15,2	11,5	69,3
Droit à la sureté	4,7	16,4	11,9	67,0
Droit à la santé	4,3	16,2	10,8	68,7

Source : Enquête ENISED 2015

Ainsi le tableau suivant indique que 37% de la population pense que les sept (7) droits sont toujours respectés simultanément en 2015 alors que la majorité pense le contraire.

Tableau 12 : Opinions sur le respect simultanément des sept (7) droits de l'homme

Les 7 Droits de l'homme simultanément toujours respectés ²	Pourcentage (%)
Pas toujours ou jamais respecté	62,7
Toujours respecté	37,3

Source : Enquête ENISED 2015

2.2. Discrimination dans le secteur public

Les résultats du tableau ci-dessous indiquent que la majorité de la population cible pense qu'il n'y a pas de discrimination dans le secteur public liée notamment à l'ethnie, à la langue, à l'appartenance politique, à l'origine régionale.

Néanmoins, l'existence de discriminations dans le secteur public mérite d'être relevées car les proportions cumulées des populations ayant mentionné les modalités « quelque fois », « souvent » et « toujours » sont relativement importantes. En effet, des proportions non négligeables pensent qu'il y a toujours des discriminations dans le secteur public en fonction du statut de pauvreté (14,1%) ou de l'appartenance politique (12,3%).

En dépit du brassage et de la forte diversité culturelle, des proportions quoique minimales pour les modalités relatives à l'origine (ethnie, dialecte, région) sont à mentionner afin éventuellement d'en apprécier la portée dans des études ultérieures.

² Il s'agit de : l'égalité devant la loi, la liberté d'expression, la liberté de culte, le droit à la vie, du droit à l'éducation, du droit à la sureté et du droit à la santé.

Tableau 43: Opinons sur la discrimination dans le secteur public

Caractéristiques	Opinions sur l'objet de discrimination dans le secteur public			
	Jamais	Quelquefois	Souvent	Toujours
Ethnie	71,4	14,4	9,5	4,6
Langue/Dialecte	73,4	15,3	7,8	3,6
Religion	76,1	13,8	6,5	3,6
Origine régionale	72,4	16,1	8,1	3,5
Nationalité	74,0	14,0	8,2	3,8
Pauvreté	50,8	21,6	13,6	14,1
Richesse	64,0	17,5	9,6	8,9
Handicaps	64,4	19,2	9,6	6,8
Appartenance politique	56,9	18,6	12,1	12,3
Sexe	71,8	15,9	7,6	4,7
Couleur de la peau	75,8	13,6	6,1	4,6
Statut matrimonial	75,0	14,2	6,2	4,6
Milieu de résidence	70,6	17,2	6,7	5,5

Source : Enquête ENISED 2015

Même si les proportions semblent importantes sur le sentiment de discrimination dans le secteur public, au cours des douze (12) derniers mois, seulement 2% de la population affirme avoir été victime de discrimination dans le secteur public.

Il est surprenant de constater qu'au sein de la population masculine les victimes représentent 3% alors qu'elles sont moins de 2% chez les femmes. En milieu urbain les victimes représentent 4 % contre moins de 2% en milieu rural.

L'observation de la répartition selon les régions montre que la population de Niamey renferme plus de victimes (6,9%). Il y a moins de victimes à Tahoua par rapport aux autres régions. Le pourcentage des victimes de discrimination augmente suivant le niveau d'instruction avec moins de 2% dans la population n'ayant aucun niveau à plus de 5% dans celle ayant un niveau supérieur.

Tableau 5: Répartition des Victimes de discrimination dans les 12 derniers mois selon le sexe, le milieu de résidence, les régions et le niveau d'instruction.

Caractéristique	Pourcentage (%)
Sexe	
Masculin	3,0
Féminin	1,4
Milieu de résidence	
Niamey	6,9
Autres villes	2,5
Ensemble urbain	4,3
Rurale	1,7
Région	
Agadez	3,2
Diffa	1,7
Dosso	1,6
Maradi	1,7
Tahoua	1,3
Tillabéri	2,1
Zinder	2,2
Niamey	6,9
Niveau d'instruction	
Aucun	1,7
Primaire	3,0
Secondaire	4,6
Supérieur	5,5
Ensemble	2,2

Source : Enquête ENISED 2015

2.3. Sécurité

En 2015, 81% de la population sont satisfaites de la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays en milieu urbain comme en milieu rural. Plus de 77% ont émis des avis favorables (47,6% forte capacité de l'état à protéger la population, 29,7% faible capacité) contre 13% ayant donné un avis contraire (2,4% incapacité de l'état à protéger la population et 11,6% faible capacité de l'état à protéger la population) quant à la capacité de l'Etat à protéger les populations et leurs biens contre la criminalité et la violence.

Tableau 6: Opinion sur la sécurité

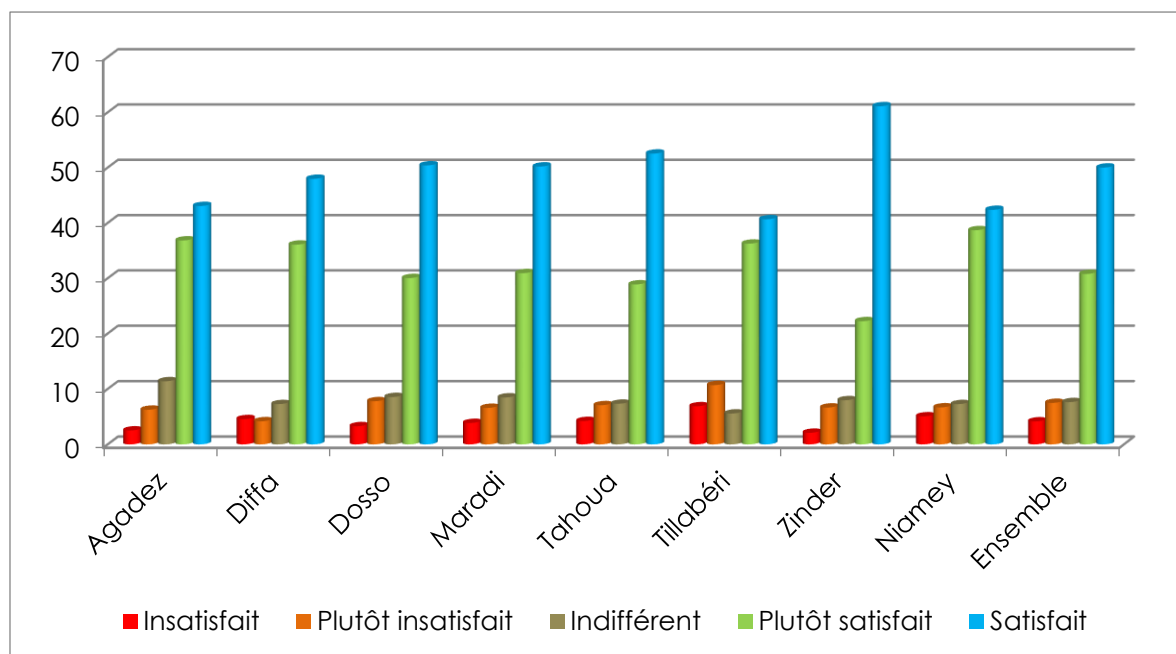
	Milieu de résidence				
	Niamey	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Degré de satisfaction face à la sécurité					
Insatisfait	5,0	4,1	4,5	4,1	4,1
Plutôt insatisfait	6,7	6,9	6,8	7,6	7,5
Indifférent	7,3	7,4	7,3	7,7	7,6
Plutôt satisfait	38,7	32,3	34,9	29,8	30,8
Satisfait	42,4	49,4	46,5	50,8	50,0
Opinion sur la capacité de l'Etat à protéger la population					
Incapacité	4,4	2,5	3,3	2,2	2,4
Faible capacité	13,8	10,2	11,7	11,5	11,6

Capacité moyenne	44,6	34,2	38,5	27,6	29,7
Forte capacité	26,7	47,8	39,1	49,5	47,6
Ne sait pas	10,5	5,4	7,5	9,2	8,8

Source : Enquête ENISED 2015

L'analyse du degré de satisfaction des populations du point de vue sécuritaire selon les régions montre dans le graphique ci-dessous que seules les régions d'Agadez, Dosso et Tillabéri enregistrent des fréquences en dessous de la moyenne nationale. Il est utile de préciser que pour la région de Diffa certaines zones n'ont pas pu être prises en charge dans l'échantillon en raison des problèmes sécuritaires ce qui pourrait influencer les résultats du sondage.

Graphique 055 : Degré de satisfaction par rapport à la sécurité selon les régions



Source : Enquête ENISED 2015